



Bienvenue dans votre syndicat



Vous êtes membre de la FSSS-CSN, la plus grande organisation syndicale du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau des services de garde

Nous sommes très heureux de vous accueillir dans un syndicat affilié à la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN. Vous faites partie d'une organisation qui représente plus de 145 000 membres dans le secteur public et parapublic de la santé et des services sociaux ainsi que dans le réseau des services de garde. Près de 80 % des membres de la FSSS sont des femmes.

La FSSS-CSN est l'une des huit fédérations affiliées à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) qui compte plus de 300 000 membres issus de tous les secteurs d'activité.

Dans le secteur public, la FSSS est la plus importante organisation syndicale avec près de 120 000 syndiqué-es provenant de toutes les catégories d'emplois. On retrouve des syndicats FSSS dans toutes les missions du réseau et dans toutes les régions du Québec.

En outre, la Fédération regroupe plus de 25 000 syndiqué-es dans les centres de la petite enfance, les services préhospitaliers d'urgence, les responsables de service de garde en milieu familial éducatif (RSGE), les maisons pour femmes victimes de violence, les centres d'hébergement privés, les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF), les institutions religieuses, les organismes communautaires et les organismes privés de santé (Héma-Québec, Médicar, Québec-Transplant, etc.).

La Fédération doit son influence à sa grande représentativité, à son expertise et aux vastes moyens à sa disposition, dont l'accès aux multiples services de la CSN et à son Fonds de défense professionnel.



La FSSS-CSN est déterminée à défendre nos conditions de travail



La FSSS a toujours été reconnue pour sa détermination et sa capacité à défendre et à promouvoir les droits des travailleuses et des travailleurs.

Depuis sa fondation en 1947, elle a contribué à améliorer considérablement les conditions de travail dans le secteur public comme dans tous les secteurs. Les gains obtenus par la Fédération et ses syndicats ont souvent été réclamés, après coup, par d'autres organisations syndicales qui, à leur tour, en ont fait bénéficier leurs membres.

Au fil des années, la CSN a obtenu, grâce à son acharnement, les fleurons de nos conventions collectives, soit :

- ✓ la création de la notion de poste dans les conventions collectives;
- ✓ la sécurité d'emploi;
- ✓ le régime de retraite;
- ✓ un mois de vacances après un an;
- ✓ les congés de maternité et parentaux;
- ✓ l'arbitrage médical en cas d'invalidité
- ✓ et encore plus.

La FSSS en chiffres

plus de **145 000** membres

80 % de femmes

fondée en **1947**

45 congrès depuis



Le soutien d'une équipe compétente

La FSSS apporte son appui constant à votre syndicat. Elle se fonde sur une équipe de plus de 100 conseillères, conseillers et employés de bureau répartie dans 14 points de services aux quatre coins du Québec. Aucune organisation syndicale ne fournit des services aussi accessibles.

Votre syndicat bénéficie également du savoir-faire de conseillères et de conseillers de la CSN. Celle-ci offre une diversité de services professionnels, dont le plus important service juridique du mouvement syndical québécois. De plus, votre syndicat peut compter sur des experts en santé et sécurité du travail, en formation, en assurances collectives ainsi que des spécialistes en rémunération et avantages sociaux (actuaire, économiste, etc.).

En tant que membre de la FSSS-CSN, vous avez des droits à faire respecter. Pour ce faire, la fédération a développé des compétences dans différents domaines :

- ✓ convention collective;
- ✓ salaires;
- ✓ régime de retraite;
- ✓ assurance maladie complémentaire;
- ✓ assurance-salaire;
- ✓ droits parentaux et retrait préventif;
- ✓ maladies et accidents du travail;
- ✓ harcèlement et violence au travail.



Suivez la fédération sur le web

Le site Internet de la FSSS est un endroit tout indiqué pour trouver une foule de renseignements :
www.fsss.qc.ca

Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook :

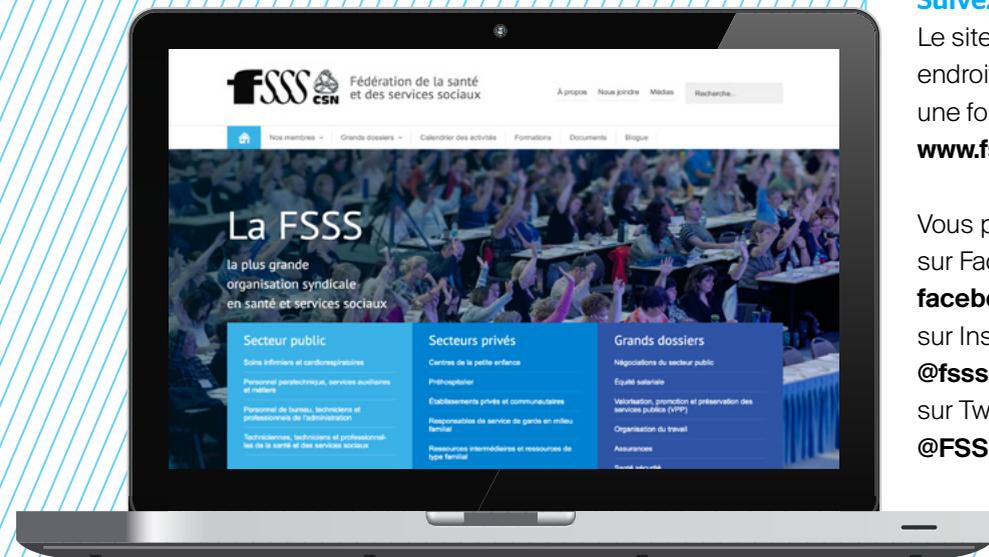
[facebook.com/FSSSCSN](https://www.facebook.com/FSSSCSN)

sur Instagram :

@fsssdsn

sur Twitter :

@FSSSCSN



Participez à la vie de votre syndicat

L'assemblée générale est à la base de la vie démocratique de votre syndicat. Votre présence fait toute la différence!

Les décisions majeures, telles que l'adoption du projet de convention collective, le recours aux moyens de pression et l'adoption du contrat de travail collectif, sont toujours soumises aux assemblées générales des syndicats de la FSSS. De plus, chaque syndicat procède périodiquement à l'élection de ses représentant-es syndicaux, membres de leur exécutif local.

Le taux de cotisation, les ententes locales avec l'employeur, le choix des options du régime d'assurance figurent parmi les sujets qui doivent aussi être approuvés par votre assemblée générale.

Un fonctionnement démocratique

À la FSSS, les travailleuses et travailleurs ont leur place dans une structure syndicale de proximité qui favorise les contacts avec leurs représentantes et représentants syndicaux pour répondre à leurs questions et pour les accompagner dans la défense de leurs intérêts.

Les syndicats participent directement aux décisions dans leur fédération en déléguant des représentantes et des représentants au congrès triennal, aux conseils fédéraux réguliers qui ont lieu au moins une fois par an et aux conseils fédéraux sectoriels. Ces derniers réunissent les syndicats d'un même secteur d'activité.

Ce sont les délégué-es au congrès qui élisent au scrutin universel les dirigeantes et les dirigeants qui siègent au bureau fédéral de la FSSS. Le bureau fédéral est composé des membres du comité exécutif de la FSSS, des vice-présidences régionales et des représentantes et représentants des secteurs privés.



Plus forts ensemble!

L'assemblée générale est à la base de la vie démocratique de votre syndicat.

Votre présence fait toute la différence!



La santé au travail est l'affaire de toutes et tous

La FSSS a toujours fait la promotion de lieux de travail sains et exempts de danger pour ses membres. La prévention et l'élimination du danger à la source sont au cœur de son approche. Les problèmes psychologiques, les violences au travail, les troubles musculo-squelettiques, la protection contre les infections et les risques environnementaux ainsi que la qualité de l'air sont autant de sujets préoccupants qui ont fait l'objet de travaux du comité de santé et sécurité de la FSSS.

Équité salariale

C'est depuis la fin des années 80 que la CSN mène la bataille de l'équité salariale. Au fil des ans, elle a consacré d'importantes ressources pour faire cesser la discrimination envers les femmes, jusqu'à l'adoption de la Loi sur l'équité salariale en 1996. Depuis ce temps, elle lutte ardemment pour son maintien.

La condition féminine

Les préoccupations à l'égard de la condition féminine sont intégrées dans toutes les activités de la FSSS. Le comité de condition féminine réalise des travaux de réflexion sur la condition des femmes et propose aux syndicats des orientations et des pistes d'action.

La formation à la FSSS

La Fédération offre régulièrement des sessions de formation aux représentantes et représentants des syndicats. De nombreuses formations peuvent être suivies, entre autres, sur le règlement des litiges et l'arbitrage de griefs, l'organisation du travail, la campagne sur la valorisation, la promotion et la préservation des services publics, la négociation regroupée, le leadership syndical, le rôle des délégué-es, etc.

De son côté, la CSN offre des programmes de formation sur mesure, de même que des sessions sur différents sujets : relations du travail, vie syndicale, santé et sécurité du travail, syndicalisme et société.

Lutter contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle

Le comité des lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres (LGBT+) mène des travaux d'éducation et de sensibilisation aux réalités des personnes LGBT+ auprès des syndicats et des membres de la FSSS-CSN. Il développe des outils pour lutter contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et pour lutter contre l'homophobie en milieu de travail.

Faire de la place à tout le monde!

Le comité des jeunes de la FSSS-CSN vise à améliorer la vie syndicale en favorisant la place de la relève. Tout le monde a sa place à la FSSS!



La FSSS-CSN à la défense de nos services publics

La FSSS-CSN est l'organisation qui en fait le plus pour valoriser les emplois publics, et ce, dans tous les types d'établissements: CLSC, CHSLD, hôpital, centre jeunesse, centre de réadaptation, etc.

La FSSS-CSN s'oppose vigoureusement à la privatisation et intervient sur toutes les tribunes pour défendre nos services publics et notre réseau des services de garde à contribution réduite.

La solidarité est essentielle

On ne doit pas oublier que pour défendre nos conditions de travail, nous devons nous impliquer et nous mobiliser. Il est donc essentiel et de la responsabilité de chaque membre de s'informer, de se documenter et de participer aux assemblées du syndicat.

Cette solidarité est essentielle. C'est ainsi qu'individuellement on peut contribuer à augmenter le rapport de force et se donner les conditions de réussite. Profitez d'une rencontre avec une représentante ou représentant de votre syndicat local pour vous informer des diverses formes d'implication possibles.

La FSSS en chiffres

près de **120 000** membres dans le secteur public

plus de **25 000** membres dans les secteurs privés

14 points de service au Québec



Un bref historique de la Fédération de la santé et des services sociaux



1947 En novembre, la Fédération nationale catholique des services hospitaliers et des institutions religieuses est fondée. Elle deviendra plus tard la Fédération des affaires sociales (FAS), puis la Fédération de la santé et des services sociaux-CSN en 1997.

1958 Les infirmières de Hull démissionnent en bloc pour obtenir une réorganisation des soins et augmenter leur effectif. Deux mois plus tard, elles obtiennent gain de cause.

1960 Durant ces années, la syndicalisation se généralise dans les hôpitaux du Québec.

1963 Les infirmières de l'Hôpital Sainte-Justine font la grève pour améliorer leurs conditions de travail qui sont alors intenables. Elles ont finalement gain de cause.

1966 Après une grève de trois semaines, 32 500 employé-es d'hôpitaux obtiennent une première convention collective nationale.

1970 Les travailleuses et les travailleurs des CLSC et des centres d'accueil, notamment, adhèrent en grand nombre à la fédération.

1972 Grève générale du Front commun regroupant alors 210 000 travailleuses et travailleurs. Une loi spéciale force le retour au travail. Toutefois, les syndiqué-es obtiennent le salaire minimum de 100 \$ par semaine.

1975 Grève de 53 jours des 300 employé-es de l'hôpital de Hull pour de meilleures conditions de travail.

1976 Les membres de la FAS obtiennent d'importantes hausses de salaire, soit le minimum de 165 \$ par semaine, et de meilleures conditions de travail après deux jours de grève.

1982 Le gouvernement adopte une série de lois spéciales fixant par décret les conditions de travail des employé-es du secteur public et impose une baisse des salaires de 20 %.

1983 Manifestation de 50 000 travailleuses et travailleurs du secteur public devant l'Assemblée nationale pour protester contre les décrets.

1989 Dans la santé et les services sociaux, les syndiqué-es membres de la Fédération exercent une grève de cinq jours. En dépit des amendes, de la perte d'ancienneté et du non prélèvement des cotisations syndicales durant 13 mois, ils obtiennent des hausses de salaire appréciables, incluant des ajustements au plan de la relativité salariale.

1992 65 000 salarié-es du secteur public manifestent à Montréal et à Québec pour le droit de négocier.

1993 Manifestation de 100 000 personnes à Québec et à Montréal contre la loi 102 qui diminue de 1 % le salaire des employé-es du secteur public.

1994 Après quelques jours de grève, les travailleuses et travailleurs en garderie, dont les syndicats sont affiliés à la FAS-CSN, obtiennent un important relèvement salarial.

1995 Marche des femmes *Du pain et des roses*. La fédération y est représentée. Les femmes réclament alors l'équité salariale.

1998 Manifestation des ambulancières et des ambulanciers à Québec pour exiger que les nouveaux salaires soient comparables à celui des infirmières et infirmiers auxiliaires. Le jour même d'une occupation des bureaux du Conseil du trésor, ils obtiennent gain de cause.

1999 La FSSS obtient des améliorations significatives aux conventions collectives du secteur public grâce, notamment, à la mobilisation des syndicats. Dans les centres de la petite enfance, les syndicats arrachent des gains salariaux allant jusqu'à 34 %.

2003 Création et mise en place des premiers syndicats régionaux des centres d'hébergement privés.

2003 Adoption d'une série de lois antisociales et antisyndicales par le gouvernement de Jean Charest. La CSN et la FSSS réagissent vigoureusement avec la campagne *Stoppons la démolition!* En novembre, 35 000 personnes manifestent à Québec.

2004 La FSSS résiste à la loi 30 sur la décentralisation des négociations par une campagne de dénonciation. Cette loi crée, par ailleurs, une nouvelle configuration des syndicats en obligeant les travailleuses et travailleurs à se regrouper en quatre catégories distinctes.

2005 Des milliers de nouveaux membres adhèrent à la FSSS à la faveur des votes d'allégeance syndicale imposée par la loi 30.

2005 Les travailleuses des centres de la petite enfance tiennent des journées de débrayage et organisent des manifestations en appui à leur lutte pour l'équité salariale.

2005 En décembre, le gouvernement Charest impose à ses 450 000 salarié-es de l'État l'un des pires décrets de l'histoire. Il comporte, entre autres, un gel des salaires de deux ans. Pire, il va jusqu'à imposer aux salarié-es membres d'un syndicat affilié à la FSSS des conditions inférieures à celles existant dans les autres organisations syndicales.

2006 En novembre, après une lutte acharnée des syndicats du secteur public dans toutes les régions du Québec, le gouvernement est forcé de signer une entente qui rétablit la parité des conditions de travail des quelque 105 000 syndiqué-es FSSS, et cela sans aucun compromis de la fédération quant à la poursuite de la bataille contre le décret.

2010 En juin, les syndiqué-es du réseau public de la santé et des services sociaux membres de la FSSS ont réussi à négocier le renouvellement de leurs conventions collectives, mettant fin à cinq années de décret des conditions de travail. Cette négociation a été favorisée, entre autres, par l'adhésion à un large Front commun regroupant plus de 475 000 salarié-es de l'État.

2010 Durant cette année, environ 2000 éducatrices en services de garde en milieu familial, membres de la FSSS, ont aussi obtenu une première entente collective, leur permettant des gains totalisant 32 % de leurs revenus.

2011 Des milliers de travailleuses et de travailleurs des secteurs privés de la Fédération sont appelés à négocier leur projet de convention collective dans plusieurs secteurs : les services préhospitaliers d'urgence, les centres de la petite enfance (CPE), les centres d'hébergement, les organismes privés de santé. Fait nouveau : des milliers de travailleuses en ressources intermédiaires et de type familial vont conclure leur première entente collective.

2014 Les syndicats de la FSSS militent activement contre l'austérité libérale qui frappe aussi bien le réseau de la santé et des services sociaux que le réseau des services de garde. En novembre 2014, c'est près de 200 000 personnes qui marchent à Montréal et Québec pour refuser l'austérité. La FSSS mène de plus la lutte contre le projet de loi 10 du ministre Barrette. En juillet 2014, des milliers de professionnel-les en soins font le choix de demeurer à la CSN après le maraudage dans cette catégorie.

2015 En février 2015, le gouvernement Couillard bafoue notre démocratie en adoptant sous le bâillon le projet de loi 10 alors que la FSSS tient une vigile devant l'Assemblée nationale. Cette année est aussi marqué par des négociations difficiles pour plusieurs syndicats de la fédération, aussi bien dans le secteur public que dans les secteurs privés.

2016 La FSSS-CSN est la seule organisation syndicale à poursuivre la négociation dans le secteur public. Après avoir réussi à faire reculer la partie patronale à la table sectorielle, elle parvient à bonifier l'entente et à obtenir un investissement supplémentaire d'environ 80 millions de dollars. Pour continuer d'alerter la population sur la privatisation tranquille du réseau de la santé et des services sociaux, la CSN lance la campagne *Ma place en santé, j'y tiens*. La CSN mène aussi la campagne Un réseau qui fait grandir pour informer la population sur les effets des attaques contre le réseau des services de garde.

2017 En février, des milliers de travailleuses et travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux doivent choisir leur affiliation syndicale. Malgré une diminution des membres, la FSSS demeure la plus grande organisation syndicale. Partout au Québec, s'organise alors la mise en place de syndicats combattifs et démocratiques pour faire face aux défis à venir. La négociation de plusieurs syndicats se poursuit dans les secteurs privés.

2018 Suite aux conséquences de la réforme Barrette, la FSSS met en en place de nouvelles structures syndicales locales dans le secteur public afin d'être plus proche du quotidien de ses membres. C'est également le lancement des campagnes *Assez, personnel surchargé* et *Mes services publics, j'y tiens!* Face à la crise du réchauffement climatique qui devient une préoccupation de plus en plus importante, la FSSS-CSN endosse la Déclaration d'urgence climatique. Parallèlement, des milliers de travailleuses des CPE font la grève pour faire avancer leur négociation.

2019 FSSS-CSN s'engage avec conviction dans un chantier pour donner le plus d'occasions aux travailleuses et travailleurs de prendre part à la vie syndicale. Une belle victoire est aussi réalisée pour les RSGÉ, réglant une clause remorque qui datait de 2015. Suite à la volonté du gouvernement d'implanter des maternelles 4 ans, la FSSS-CSN prend position sur la place publique pour dire que l'école n'est pas le lieu qui convient le mieux pour une grande majorité des enfants de 4 ans.

2020 Début de la pandémie de COVID-19 : la FSSS-CSN exige que les travailleuses et travailleurs, peu importe leur situation, aient accès aux mesures et outils de protection nécessaires, dépose des plaintes à la CNESST et revendique une mise à jour des lois régissant la santé et la sécurité au travail. La FSSS mène différentes actions pour réclamer le règlement des plaintes de maintien de l'équité salariale, la reconnaissance de l'ensemble du personnel essentiel, la décentralisation du réseau le renforcement du filet social. La FSSS demande au gouvernement d'arrêter de dicter les conditions de travail par arrêtés ministériels, mais plutôt de les négocier avec les représentants syndicaux. Cette année-là est aussi marquée par une grève nationale des RSGE qui se conclut par une entente de principe.

2021 Victoire syndicale importante : les travailleuses et travailleurs de la santé qui œuvrent auprès des patients atteints de la COVID-19 pourront utiliser des appareils de protection respiratoire N-95 ou leur équivalent pour se protéger. Il y a également entente dans le secteur public : la FSSS et la CSN ont joué un rôle d'avant-plan, aussi bien aux tables de négociation que dans la mobilisation. C'est grâce à l'acharnement de la FSSS que nous avons su protéger nos droits et obtenir des améliorations substantielles au niveau des conditions de travail pour toutes les catégories de personnel. Un règlement de plaintes de maintien de l'équité salariale est également obtenu pour plusieurs titres d'emploi. La Fédération demande au gouvernement de mettre fin à l'utilisation des agences de placement dans le réseau de la santé et des services sociaux et dénonce les cliniques privées qui opèrent pour le réseau public profitant de la pandémie pour se négocier une plus importante marge de profit. Les travailleuses des CPE mènent une lutte exemplaire démontrant la solidarité entre les titres d'emploi, elles ont effectué 18 jours de grève se concluant en grève générale illimitée, obtenant des augmentations allant jusqu'à 18 % et bénéficiant à tout le réseau des services éducatifs à l'enfance.

2022 La FSSS poursuit la bataille pour régler les plaintes de maintien de l'équité salariale, tout en débutant les travaux pour la négociation 2023. Face au plan de refondation du réseau proposé par le gouvernement de la CAQ, la FSSS rappelle l'importance de miser sur le réseau public et sur une place accrue des CLSC. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en SST, la FSSS met plusieurs efforts pour accentuer la prévention dans les différents milieux de travail. Les paramédics parviennent à obtenir une entente de principe permettant d'améliorer leurs conditions de travail.

Nous joindre

1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Téléphone : 514 598-2210
Télécopieur : 514 598-2223
fsss.qc.ca



But de la FSSS-CSN

La fédération a pour but :

- de promouvoir et de sauvegarder la santé, la sécurité et les intérêts des travailleuses et travailleurs visés par un syndicat affilié ou en voie d'affiliation. Ces intérêts peuvent être d'ordre économique, professionnel, institutionnel, intellectuel, moral, social, national ou politique. Elle doit également promouvoir et sauvegarder les droits de ces travailleuses et travailleurs contre toute forme de discrimination et de harcèlement ;
- de promouvoir la vie syndicale et ce, tant aux niveaux local, régional que national ;
- de développer la fraternité, la solidarité et l'unité la plus grande possible dans l'atteinte de ses mandats ;
- de représenter ses membres auprès de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en lui soumettant toutes questions d'intérêt général ;
- de représenter ses membres, de concert avec la CSN, partout où les intérêts généraux des travailleuses et travailleurs le justifie ;
- d'aider à conclure, en faveur des syndicats affiliés, des conventions collectives de travail et d'en favoriser l'application ;
- de participer, à l'occasion, de concert avec le Service de syndicalisation de la CSN, à la formation de nouveaux syndicats et les aider à atteindre leurs fins propres ;
- de collaborer à la formation syndicale des travailleuses et travailleurs et à la formation de militantes et militants syndicaux ;
- de favoriser les relations intersyndicales de façon à créer et maintenir l'unité et l'harmonie à l'intérieur du mouvement ;
- d'assurer les services à ses syndicats affiliés ;
- de favoriser et d'établir des liens intersyndicaux avec les autres travailleuses et travailleurs dans le secteur public et parapublic et dans le secteur privé du Québec et du Canada.